

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
de TOUFFREVILLE SUR EU  
du lundi 5 juillet 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le lundi cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.*

**Présents :** Messieurs BOUGUENNEC Christian, CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Jean-Jacques, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme et MERLIN Paul, Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine et MULOT Catherine.

**Absents :** Monsieur DAGICOUR Denis et Madame TRIZAC Myrienne

**Pouvoirs :** Madame TRIZAC Myrienne a donné pouvoir à Madame MERLIN Christine  
**Secrétaire de séance :** Mme DESHAYES Nathalie

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 9 avril 2021 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**Convention d'exploitation d'une laverie automatique au camping**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer une laverie automatique au camping municipal. Cette laverie serait accessible pour les campeurs mais aussi les habitants de la commune et des environs. Cette laverie sera installée et exploitée par la société PHOTOMATON qui restera propriétaire des équipements et responsable de son entretien. Une redevance de 15% des bénéfices sera reversée au budget du camping par la société. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et mandate Mr le Maire pour la signature de la convention d'une durée de 9 ans.

**Décisions modificatives des budgets de la commune et du camping 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de la commune de l'exercice 2021

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023	OPFI	Virement à la section d'investissement	1 300
<b>Total</b>				

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022	OPFI	Dépenses imprévues	-1 300
<b>Total</b>				<b>-1 300</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de la commune de l'exercice 2021

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023	OPFI	Virement à la section d'investissement	2 100,00
022	022	OPFI	Dépenses imprévues	-2 100,00
21	2152	112	Installations de voirie	2 100,00
<b>Total</b>				<b>2 100,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	2 100,00
<b>Total</b>				<b>2 100,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget du camping de l'exercice 2021

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euro	0,29
<b>Total</b>				<b>0,29</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	107	Installations générales - agencements - aména...	-0,29
<b>Total</b>				<b>-0,29</b>

### ***Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent***

*Mr le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 3-3,3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.*

*Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe par délibération en date du 18/12/2018 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 10/35<sup>ème</sup>.*

*Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Mr le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.*

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :***

- *D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 10/35<sup>ème</sup>, pour une durée indéterminée.*

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2021.

### **Règlements et contrats du camping municipal**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a été réalisé au camping, le mercredi 30 juin 2021. Aucune remarque particulière n'a été constatée sur le site, les règlements et contrats vont être étudiés par le contrôleur qui soumettra d'éventuelles modifications à apporter à ces derniers.

### **Point sur les dossiers et travaux en cours**

Mr le Maire informe le conseil municipal que :

- Les travaux de mise en accessibilité du cimetière ont commencé.
- Mr le Maire informe le conseil municipal que le projet de vidéosurveillance programmé « Impasse de Acacias », va être reporté, suite à l'avis du référent « GENDARMERIE » qui recommande des moyens performants concernant le choix des caméras. Le dossier est donc suspendu et une nouvelle demande sera réalisée en début 2022, après approbation de la préfecture.

### **Questions diverses**

Mr le Maire :

- Propose au conseil municipal d'organiser pour les habitants une cérémonie au monument aux morts le 14 juillet 2021 qui sera suivi d'un vin d'honneur dans la cour de l'école communale. Le conseil municipal approuve cette proposition.
- Rappelle à l'ensemble du conseil municipal que la participation aux opérations électorales est une obligation pour les conseillers municipaux. Les exemptions doivent rester exceptionnelles et justifiées par un certificat médical.
- Informe le conseil municipal que des problèmes de réception de la téléphonie mobile persiste depuis un certain nombre d'années. Contact a été pris avec les responsables concernés afin de trouver une solution à ces problèmes.

Mr CLEMENT signale que des problèmes de réception de la WIFI sont constatés au fond du camping. Mr le Maire prend en compte cette remarque et va essayer de trouver une solution pour résoudre ce problème.

Mr LEBAS demande si la plaque d'accès située sur le viaduc a été sécurisée. Mr le Maire a fait remonter l'information à la CCFT, responsable de ce lieu, afin que le nécessaire soit fait. Un contrôle sera réalisé rapidement.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits**